

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 19 septembre 2022 à 20H00

L'an deux mil vingt-deux, le 19 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente Jean Fichet sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 13/09/2022.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Christian LE DANVIC (procuration à Laurent GANIVET)

Absent :

Secrétaire de séance : Patrick POMMÉ

Début de séance à 20h00

L. GANIVET prend la parole et souhaite rendre hommage à Jean-Michel LERAY décédé le samedi 17 septembre 2022.

A la suite de cet hommage, le maire demande aux personnes présentes dans la salle d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean-Michel. »

A la suite de ce recueillement, Laurent GANIVET procède au vote du compte-rendu de la séance du 20 juin 2022.

Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

1 – Commission « Travaux »

❖ Terrain de foot

Les vestiaires sont opérationnels et fonctionnels malgré les réserves qui ne sont pas toutes levées : il y a des soucis sur les battants de la buvette, la conception n'a pas été correcte dès le départ. L'approvisionnement de la quincaillerie reste un point très dur pour finaliser les travaux.

Les joueurs de foot avaient signalé qu'il n'y avait pas beaucoup de pression au niveau des douches, l'entreprise Texier est intervenue pour résoudre ce problème, si cela persiste il faudra prendre contact avec STGS.

L'entreprise Le Gall est également intervenue pour remplacer les dalles défectueuses au plafond.

Le réseau connectique informatique connaît également quelques défaillances, l'architecte revoit également ce point avec l'entreprise CPS.

La pente des places pour personnes à mobilité réduite n'était pas aux normes. L'Apave, qui est en charge de contrôler les travaux, a demandé à l'entreprise Chauviré de refaire les places. L'entreprise est donc intervenue pour réaliser les travaux.

La secrétaire de mairie travaille sur un règlement intérieur pour l'utilisation des bâtiments par le club de foot.

Concernant les subventions octroyées pour ce projet celle avec le district traine. Le 29 septembre une personne du district vient homologuer le terrain.

❖ *Mairie*

Au début du projet, les travaux devaient commencer sur la mairie actuelle mais le délai d'approvisionnement des fenêtres bois est assez long. La décision avait été prise de commencer les travaux sur la partie extension.

La lanvaudanaise a commencé son intervention fin juin : le vide sanitaire est fait, la dalle est coulée et les murs se montent.

Une rencontre est prévue le 29 septembre entre la commune, l'architecte, le bureau d'études et une personne du service informatique de Pontivy Communauté afin de vérifier les besoins en câblage des réseaux (internet, téléphone, vidéo...).

Jeudi 15 septembre une rencontre a également eu lieu pour faire un 1^{er} choix des coloris et matériaux.

L. GANIVET fait savoir aux élus présents qu'ils seront régulièrement avertis de l'état d'avancement du dossier.

La Mairie a reçu un mail de la région Bretagne spécifiant que les demandes de subvention faites auprès de la Région et des CPRB passent en commission permanente au mois d'octobre.

❖ *Autres dossiers en cours*

Logement 9 rue du Murio : l'appartement est insalubre et complètement détruit : devis auprès de l'entreprise DISSERBO pour les retouches de placo enduit. La chaudière est HS, 2 options sont possibles :

- remettre au gaz
- passer en électrique qui reste l'option la moins onéreuse.

Patrick POMMÉ et Sylvie DARCEL s'affairent à lessiver le logement.

Les acheteurs potentiels n'arrivant pas à se projeter dans le logement, Mme Anne SIMON a décidé de suspendre les visites le temps des travaux.

Malgré cela, si le logement ne se vend pas, la commune pourra toujours le remettre en location.

Pose d'un radar pédagogique à la sortie du bourg direction de Guémené. En effet plusieurs administrés se sont plaints de la vitesse excessive. Le prêt du radar a été fait par Pontivy Communauté pour une durée d'1 mois. A la fin du prêt, un rapport d'analyse sera restitué à la commune.

On peut déplacer ce radar sur l'ensemble de la commune. Les élus proposent de le descendre de quelques mètres et de faire l'essai dans la rue du Clandy également.

Le déclanchement du radar se fait assez loin quand même.

Attribution numéro de voirie : La parcelle AB 177 située rue Yves Le Calvé, ne porte pas de numéro. Or cette parcelle étant vendue, il convient de lui attribuer un numéro. Monsieur Ganivet propose que cette parcelle porte le numéro 19 bis.

☑ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à la parcelle AB 177 le numéro 19 bis.**

Parcelle AB 411 rue du stade : Cette parcelle est mise en vente par les propriétaires. Elle ne porte pas de numéro. Il convient donc de lui attribuer un numéro. Laurent GANIVET propose de lui attribuer le numéro 8 Ter.

☑ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à la parcelle AB 411 le numéro 8 Ter.**

Terrains rue du presbytère : A la demande de la société Garczinsky, Michel LE DOUJET a procédé à la dépose d'une partie du muret en pierres. Suite à cela les travaux d'électrification des parcelles peuvent avoir lieu.

Aide exceptionnelle du Département : Comme l'an dernier le Département va voter en septembre l'aide exceptionnelle d'un montant de 50 000 euros accordée aux communes de moins de 10 000 habitants. Le Département précise que cette aide reste exceptionnelle, elle ne sera pas accordée automatiquement tous les ans. Pour rappel les dépenses pour les travaux voirie sont éligibles.

2 - Commission « Affaires scolaires »

Audrey VAILLIER prend la parole et stipule que 52 élèves sont inscrits à l'école pour l'année 2022/2023.

Depuis le début de l'année il y a eu 3 institutrices différentes pour la classe de maternelle et 2 pour le cycle 2.

INSTITUTEUR-TRICE	NIVEAU	NOMBRE D'ÉLÈVES
Émile GUERCHAIS Temps plein	CM1-CM2	8 CM1 9 CM2 17 AU TOTAL
Sophie ROUDIER Temps plein	CP – CE1 – CE2	5 CP 8 CE1 2 CE2 15 AU TOTAL
Catherine LABBÉ Remplaçante en attendant une décision administrative pour Marieke LEVERRIER	MATERNELLE	4 TPS 5 PS 6 MS 5 GS 20 AU TOTAL

Durant la période estivale, l'entreprise DISSERBO a procédé aux travaux de peinture dans tout le hall. Un petit cabanon pour ranger les trottinettes et les vélos a été confectionné par Michel LE DOUJET, L. GANIVET tient à le remercier pour le travail accompli.

Un renforcement de la structure de jeux dans la cour a également été fait.
L'entreprise David GUILLOU interviendra durant les vacances de la Toussaint pour effectuer les travaux au niveau de la toiture.

Réflexion sur la restauration scolaire

L. GANIVET a demandé au secrétariat de la Mairie de lui fournir un point de situation sur la cantine scolaire au cours des trois dernières années.

Repas servis au restaurant
scolaire

	Année 2019/2020	Année 2020/2021
Montant facturé d'un repas enfant par la commune	2,60	2,60
Nombre de repas servis enfants	2 711,00	4 112,00

Montant facturé d'un repas adulte par la commune	4,00	4,00
--	------	------

Coût d'un repas enfant Convivio	2,45	2,51
Coût d'un repas adulte Convivio	3,00	3,07

En moyenne 35 repas enfants servis par jour à la cantine

Suite à cela, il propose aux élus de commencer à mener une réflexion sur le changement d'organisation.

A ce jour les repas sont confectionnés avec Convivio dont le siège se trouve à Dirinon dans le Finistère.

Pourquoi ne pas mutualiser la confection des repas avec l'école de Cléguérec et utiliser le véhicule de portage réfrigéré de l'EHPAD ?

Les élus sont plutôt favorables pour mener une réflexion quant au changement de prestataire.

L. GANIVET propose de rédiger un courrier sollicitant une rencontre avec le Maire de la commune de Cléguérec

3 – Vente de terrains constructibles

Les deux lots de la parcelle AB 446 ont été remis en vente, un couple a manifesté son intérêt pour en faire l'acquisition.

Le prix de vente au m² est de 23 euros. L. GANIVET demande aux élus de prendre une délibération actant uniquement le prix de vente au m² sans mentionner l'identité des futurs acheteurs, ainsi si ces derniers se rétractent il n'y aura pas besoin de redélibérer.

☒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de fixer le prix de vente au m² à 23 €.**
- **d'autoriser le Maire à trouver des acquéreurs**
- **d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à une vente.**

4 – Commission « Finances »

❖ Repas des aînés 2022

La commission finances propose de remettre en place cette année les bons d'achat et faire un repas en 2023 mais plutôt sur la période de printemps.

Laurent GANIVET précise que lors du repas qui sera organisé en 2023, il faudrait également penser à mettre en place une animation pour les aînés.

Ces bons d'achat, d'une valeur de 20€ (2 fois 10 euros), seront utilisables chez les commerçants de la commune ayant conventionné pour cette opération.

Des critères d'attribution sont fixés afin de définir le public bénéficiaire de ces bons. Ils sont établis ainsi :

- Avoir 70 ans et plus lors de l'année en cours
- Résider sur la commune de SÉGLIEN

Monsieur GANIVET informe que les personnes répondant aux critères énumérés ci-dessus se verront remettre un bon nominatif.

☒ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve la mise en place des bons d'achat de Noël**
- **Autorise Le Maire à signer la convention avec les commerces partenaires**

❖ Vente de lots de lotissement

- **Assujettissement à la TVA**

En application de l'article 257 du code Général, les cessions de terrains à bâtir sont imposables de plein droit à la TVA. Sont considérés comme terrains à bâtir pour l'application de la TVA les terrains sur lesquels des constructions peuvent être autorisées en application d'un plan local d'urbanisme.

En application de l'article 268 du CGI, en cas de livraison d'un terrain à bâtir, la base d'imposition est constituée de la marge du cédant s'il est établi que l'acquisition du terrain à bâtir n'a pas ouvert droit à déduction et que le terrain acquis par le cédant avait déjà à cette date la qualification juridique d'un terrain à bâtir. À défaut, l'opération est taxée sur le prix total.

La marge est égale à la différence entre, d'une part, le prix exprimé majoré des charges et, d'autre part, les sommes versées par le cédant pour l'acquisition du bien.

Le coût de revient de l'achat du terrain d'une surface de 7 865 m² s'établit à 35 515 €, soit 4,26 € le m².

En conséquence le prix de vente est fixé à 8 € TTC le m², soit 7,37 hors taxes et TVA sur la marge = 0,63 €.

☑ Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité

- La signature pour la vente des parcelles **AB 480 et 486** a été faite avec Maître Stéphane Kerrien le 12 septembre 2022.

- La signature pour la vente de la parcelle **AB 483** a été faite avec Maître Virginie PICHAUD-LE MOËL le 16 septembre 2022.

5 – Pontivy Communauté

❖ Création d'un CIAS – Centre Intercommunal d'Action Sociale

Dès début 2020, une réflexion a été menée autour des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) publics du territoire de Pontivy Communauté. Un état des lieux et les échanges avec ces différents services ont fait émerger des enjeux importants autour de la nécessité de maintenir ces services qui jouent un rôle essentiel pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Ainsi, il a semblé cohérent d'envisager le regroupement de ces services à une échelle intercommunale afin de faciliter leur maintien et leur développement.

Dans le cadre de cette démarche engagée pour un regroupement des SAAD publics, il sera proposé lors d'un prochain conseil communautaire de déclarer d'intérêt communautaire la gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) prestataire. Cela signifie que cette compétence sera transférée à Pontivy Communauté sur tout son périmètre.

Pour ce faire, le conseil communautaire de Pontivy Communauté lors de sa séance du 21 juin 2022 a autorisé la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à compter du 1^{er} janvier 2023. Le CIAS assurera la mise en œuvre des politiques et actions sociales définies d'intérêt communautaire.

L'exercice des compétences d'action sociale d'intérêt communautaire d'ores et déjà définies par les statuts de Pontivy Communauté sera confié au CIAS et dès lors que la compétence SAAD prestataire aura été déclarée d'intérêt communautaire d'en confier également l'exercice au CIAS.

☑ Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

❖ Point de collecte des ordures ménagères

A ce jour, il existe 2 types de collectes :

- latérale pour les gros containers c'est un bras qui se déploie et ramasse les ordures
- à l'arrière, là ce sont les ripeurs qui les mettent eux-mêmes derrière le camion.

Pontivy Communauté demande aux communes de modifier le mode de collecte, en effet les collectes latérales sont moins onéreuses, et prône donc les colonnes enterrées.

Pontivy Communauté souhaite, qu'en agglomération, chaque commune mette en place un système de collecte par le biais des colonnes enterrées, cependant en campagne la collecte continuera sur le même système qu'aujourd'hui.

En agglomération, la distance serait plus grande entre les habitations et le point de collecte des ordures ménagères. Il faut trouver un point central dans le bourg.

Les poubelles au niveau de la salle polyvalente et du cimetière seraient quant à elles conservées.

Au niveau du PLUi certains élus de Pontivy Communauté voulaient déjà le modifier alors que ce dernier est en place depuis 1 an. Pontivy Communauté n'y est pas favorable, c'est plutôt une révision qui sera faite. Certains habitants souhaitent faire un changement de destination pour leur bâtiment, tant qu'ils ne sont pas pastillés au niveau du PLUi ce n'est pas possible. En mettant en place cette révision, cela deviendra possible.

6 – Commission « Patrimoine »

❖ Rando POURLET 2022

Elle s'est déroulée le 20 août 2022. Environ 120 personnes y ont participé. 9 kms de parcours basé sur le patrimoine bâti de la commune.

Patrick remercie les personnes qui ont participé au nettoyage des chemins de randonnée.

❖ Journée européenne du patrimoine

Idée entre Caroline et Anne-Laure de faire une rando contée mais junior avec la visite intérieure et extérieure de la chapelle de Locmaria. Suite de la balade de la chapelle vers la fontaine aux chevaux : les enfants étaient invités à se plonger dans la vie des enfants du Moyen-Age récit de Guillaume Le Chevalier (un petit garçon de 7 ans qui rêve de devenir chevalier), Aceline (petite fille d'un grand seigneur) et Thibert (fils de paysan) il y avait un jeu de questions-réponses. Au retour un jeu d'observation basé sur des photos, à la fin les enfants

devaient découvrir un coffre renfermant un kit pour décorer son blason. Chaque participant a reçu ce kit et a été invité à envoyer leur photo une fois le blason décoré. La fin d'après-midi s'est clôturée par un goûter collectif. 12 enfants ont pris part à cette activité et ont fait la demande pour qu'une seconde édition soit organisée.

Questions diverses :

- Prise de contact avec EPF pour commencer à travailler sur la fin de convention. La commune ayant aménagé ce bâtiment, elle peut prétendre à une déduction du prix d'achat de l'ordre de 150 euros par m². La commune a fourni tous les documents nécessaires et est en attente d'un rendez-vous.

Fin de séance à 22h50